

OBJET / GAIA

**Réhabilitation du  
mur à gauche et  
production  
d'énergie  
renouvelable :  
approbation du  
projet**

-----  
**DATE DE  
CONVOCATION :**  
**DEIALDIAREN DATA :**  
31 octobre 2022  
-----

Nombre de conseillers en  
Exercice / ordezkarien  
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 28  
hor zirenak:

Nombre de votants / 29  
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil municipal  
Herriko Kontseiluaren  
Delibero Erregistroaren Agiria**

**SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 7 novembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Jean-Paul Eyherechar, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez, M. Peio Etcheleku, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, Mme Lilian Hirigoyen, M. Alain Boscq, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Mme Corinne Othatcegy, conseillère municipale.

Procuration / Ahalordea : Mme Corinne Othatcegy à Mme Yolande Huguenard.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

M. Eyherachar, conseiller délégué rappelle qu'en 2021, une mission diagnostic et programmation a été lancée par la commune de Cambo-les-Bains afin d'élaborer plusieurs pistes de réflexion concernant la réhabilitation et la production d'énergie renouvelable du mur à gauche.

Ce bâtiment fait en effet l'objet d'une utilisation intensive en premier lieu par le club de pelote Kanboarrak, et par la commune, avec notamment son centre de loisirs mais aussi par les nombreuses associations présentes sur le territoire. Le mur à gauche est également utilisé par les écoles primaires et les collèges de la ville.

Pour toutes ces raisons, ce bâtiment constitue un élément essentiel dans l'organisation de nombreuses manifestations, qui contribuent à soutenir le dynamisme de notre vie sociale.

Plusieurs projets mis en œuvre par la municipalité, ont déjà eu pour but d'enrichir la vie associative (construction de la halle d'animation et du local dit de la « Croix-Rouge ») et d'encourager la pratique du sport de nos concitoyens (construction de tennis couverts).

Ce projet de réhabilitation vise, sur le plan technique, les objectifs suivants :

- Assurer la mise aux normes accessibilité et la sécurité du bâtiment,
- Réaliser une réfection des surfaces sportives ainsi que des éléments techniques (électricité, ventilation, eau chaude sanitaire, sanitaires...),
- Production énergétique par la mise en place de panneaux photovoltaïques.

Au-delà de ces objectifs d'ordre technique, ce projet porte une dimension sportive évidente. Il visera sur ce plan à accueillir un plus grand nombre d'évènements sportifs et une plus grande variété de disciplines par :

- la mise en place d'un mur arrière amovible à 30 m,
- l'intégration d'une salle de réception,
- la redéfinition des espaces de stationnement pour bien desservir le bâtiment.

Le montant prévisionnel de ce projet, au stade du programme, est établi à 2 085 500, 00 € HT (travaux, diagnostic, contrôle technique, maîtrise d'œuvre compris).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. Eyherachar et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le projet de réhabilitation et d'amélioration énergétique du mur à gauche dans son programme,

**APPROUVE** le recours à une équipe de maîtrise d'œuvre choisie à l'issue d'une mise en concurrence à venir,

**AUTORISE** le Maire à solliciter l'ensemble des partenaires de la commune pour obtenir le maximum de subventions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :

**Jean-Paul Eyherachar**  
Saioiko idazkaria



**Christian DEVEZE**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza

